

## REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 30 JANVIER 2020

### DELIBERATION N°2020-13

**OBJET : Exercice 2020 – Budget Principal  
Budget Primitif et affectation des résultats 2019**

**Ont participé à la présente délibération :**

#### COLLEGE DES COMMUNES AFFILIEES

*Administrateurs titulaires présents*

M. IZARD, Mme HORN, MM. SAVELLI, SOLERA, CLEMENT, CARON-JOURDA, PORTET, KARSENTI, TENE, LAVAL, RASPEAU.

*Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants*

Mme AMIEL représentée par M. POUVILLON, M. GUILHOT représenté par M. CHATONNAY, M. DESCLAUX représenté par M. CADAS.

*Administrateurs titulaires représentés par pouvoir*

Néant

#### COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIES

*Administrateurs titulaires présents*

M. CAPBLANQUET, Mme COUTTENIER.

*Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants*

M. CALAS représenté par M. FONTES.

*Administrateurs titulaires représentés par pouvoir*

Néant

#### COLLEGE DES ADHERENTS AU SOCLE DE MISSIONS ARTICLE 23-IV Loi n°84-53

##### Représentants des communes adhérentes

*Administrateurs titulaires présents*

Mme SORIANO.

*Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants*

Néant

*Administrateurs titulaires représentés par pouvoir*

Néant

##### Représentants des établissements publics adhérents

*Administrateurs titulaires présents*

Néant

*Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants*

Néant

*Administrateurs titulaires représentés par pouvoir*

Néant

##### Représentants du Conseil Départemental de la Haute Garonne

*Administrateurs titulaires présents*

Mme VOLTO.

*Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants*

Néant

*Administrateurs titulaires représentés par pouvoir*

Néant

**Contenu délibération :**

Le Président présente le projet du budget primitif relatif au budget principal de l'établissement pour l'année 2020, aux membres de l'assemblée.

Le Président indique que ce projet de budget primitif se décline comme suit :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Budget Primitif 2020	<b>15 175 475 €</b>	<b>1 277 512 €</b>

Le Président propose, à la suite de l'approbation du Compte Administratif 2019 et en conformité avec les dispositions de l'instruction codificatrice N°99-132-M832 du 29/12/1999 :

- de reporter l'excédent de 8 243,10€ en recettes d'Investissement ;
- d'affecter 195 398,90€ à prélever sur l'excédent global en Fonctionnement, au compte 1068, afin de financer le reliquat des restes à réaliser ;
- de reporter le reliquat de l'excédent global 2019 de 6 860 710,24€ en recettes de Fonctionnement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité pour le budget principal :**

- d'affecter 195 398,90€ à prélever sur l'excédent global en Fonctionnement, au compte 1068, afin de financer le déficit d'investissement 2019 restant à couvrir ;
- de reporter le reliquat de l'excédent global 2018 de 6 860 710,24€ en recettes de Fonctionnement ;
- de reporter l'excédent de 8 243,10€ en recettes d'Investissement ;
- d'approuver et voter à l'unanimité les dispositions budgétaires de budget primitif comme suit :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Budget Primitif 2020	<b>15 175 475 €</b>	<b>1 277 512 €</b>

- de donner mandat au Président pour toute opération en rapport avec l'exécution des points précédents.

Fait à Labège,  
Le 30 janvier 2020

Le Président,

Pierre IZARD